

Françoise Navez-Bouchanine

# VILLES, ASSOCIATIONS, AMÉNAGEMENT AU MAROC

QUELQUES CLÉS DE LECTURE

**D**urant la décennie quatre-vingt-dix, la très forte croissance urbaine et les problèmes de gestion que connaissaient les villes marocaines depuis les années soixante-dix ont semblé susciter un regain d'intérêt pour les initiatives ou compétences habitantes en matière d'infrastructures, de services ou de gestion dans les quartiers dits informels ou insalubres. Regain proportionnel à l'incapacité publique de faire face à l'ampleur des besoins, et singulièrement contemporain de ce qu'on a coutume d'appeler le désengagement de l'État. Cet intérêt rompt avec les attitudes antérieures, au mieux sourdes et aveugles aux efforts déployés par les habitants, au pire très dissuasives, voire carrément répressives à leur égard. Pour mieux saisir le contexte, il faut y ajouter, d'une part, le difficile abandon par les responsables chargés des questions techniques, et d'une stricte orthodoxie urbanistique sur le développement urbain, mais d'autre part, des changements certains de ton sur la question du rapport aux habitants, changements déjà timidement initiés dans les années quatre-vingt-dix, mais clairement affichés avec la mise en place du gouvernement d'alternance et avec l'arrivée, dans les départements chargés de l'habitat et de l'urbanisme, d'intellectuels qui martèlent diverses priorités parmi lesquelles l'état de droit et la participation du citoyen.

Sur toute la décennie, on note toutefois, comme constante, l'intérêt quasi-exclusif porté par les développeurs aux formes structurées, aux modes d'organisation formels dignes de constituer un interlocuteur *ad hoc* face aux structures publiques et administratives et un manque d'attention pour les autres formes d'expression, d'appropriation ou de prise en charge de l'espace public, eux-mêmes corollaires d'une posture publique toujours encline à concevoir l'association comme un bras civil d'exécution de ses propres visions et projets. Ce qui se fait, ce qui se joue, ce qui s'espère, du point de vue des habitants se trouve *de facto* réduit, en termes de négociation avec les pouvoirs publics, à ces formes organisées qui restent, à bien des égards,

des corps étranges et étrangers par rapport aux populations. S'il y a passage à l'action, se pose alors assez rapidement le problème du rapport entre population, associations reconnues comme groupes formalisés (et désignés, en raison de cette formalisation, comme représentatifs), et acteurs publics.

Dans les mouvements démocratiques et chez certains intellectuels, l'expression désormais plus libre des initiatives collectives qui découle de cette évolution est regardée comme le signe positif d'une évolution démocratique globale, et l'engouement pour ce qu'il est convenu d'appeler la participation des habitants est assez général. Toutefois, et pour des raisons certes bien différentes des développeurs, ces cercles tendent eux aussi à privilégier les formes organisées telles les associations de quartier, caractérisées par une base territoriale déterminée par le découpage urbanistique ou administratif, avec des objectifs matériels spécifiques et clairement sectorialisés, et régies par ailleurs par des règlements intérieurs assez stéréotypés. Souvent inconsciente, cette préférence renvoie à un modèle idéal où l'association formelle, « moderne », « citoyenne », est posée d'office comme meilleure, comme souhaitable.

Mais une autre dimension s'impose : là où dans certains pays des différences radicales séparent les décideurs administratifs, les techniciens et les aménageurs des militants politiques et des intellectuels, on trouve au Maroc une assez forte convergence dans la manière fortement volontariste de concevoir le changement, le progrès, la transformation sociale, manière où domine la vision de l'élite éclairée sur ce qu'il convient de faire d'un peuple « ignorant », « irrationnel » ou « attardé ». L'expression de ces attentes démocratiques conduit à prôner une pédagogie de l'apprentissage de la démocratie par la promotion des associations.

Côté habitants, il faut rappeler que les « quartiers » sont habités par des ménages n'ayant souvent que peu

Les Annales de la Recherche Urbaine n° 89, 0180-930-VI-01/89/p. 112-119 © METL.



*Un ramassage  
d'ordures peu organisé  
(Karyane el oued,  
Salé).*

d'attaches et d'obligations antérieures<sup>1</sup> et alors même que les liens familiaux (au sens de la famille étendue), voire villageois, tribaux ou régionaux, continuent à constituer les réseaux principaux d'appui, de soutien et de socialisation. Le « quartier » ne constitue donc nullement une base territoriale et si, à l'échelle du voisinage le plus rapproché, on constate bien des formes d'organisation solidaire, les ressorts de cette dernière sont à chercher dans la capacité de développer des relations interpersonnelles : au-delà du voisinage, il n'y a guère d'échelle sociale qui puisse « naturellement » porter un projet de l'envergure d'un aménagement des voiries ou de l'assainissement. Si, à l'autre bout, l'échelle communale commence, ça et là, à signifier quelque chose en termes de mobilisation et d'action, elle reste toutefois assez lointaine, et entièrement tributaire de la figure de l'élus. Or, dans l'imaginaire et la pratique sociale des habitants, les élus ne sont pas des personnages très présents ni très proches ; la représentativité de ces derniers reste par ailleurs appréciée de manière très diverse d'un lieu à l'autre et leur fonction de représentation réelle apparaît, elle aussi, très hétérogène.

## Des « partenariats » construits de manière empirique...

Quoiqu'il existe beaucoup de cas de micro-initiatives sur l'espace limitrophe qui relèvent de la seule entente entre voisins, ou des exemples d'initiatives strictement individuelles et privées de prestations de

services qui rendent la vie urbaine plus agréable, peu d'initiatives d'envergure moyenne se déploient sans implication, formelle ou informelle, d'un partenaire institutionnel, ou au moins au travers d'une intermédiation avec ces derniers, les espaces non-privés faisant l'objet, y compris dans les quartiers informels, d'un contrôle public assez serré<sup>2</sup>.

Contrairement à certaines idées reçues, les exemples de collaboration ou de tentatives de collaboration entre populations des quartiers dits informels et conseils communaux ont été assez fréquents à partir des années quatre-vingt ; ils étaient toutefois plus nombreux avec des groupements informels qu'avec des associations locales structurées et ont débouché davantage sur des solutions « bricolées » qui expliquent qu'elles ne font pas mémoire en termes d'aménagement urbain. Le scénario de mise en place de ces projets est relativement commun aux différents cas rencontrés : des habitants font, individuellement ou collectivement, des démarches auprès des autorités qu'ils jugent compétentes (préfecture, municipalité ou caïdat). La situation illégale ou transitoire de leur implantation, l'attente d'un plan directeur ou d'un projet d'intervention globale et l'impossibilité consécutive d'assurer un pro-

1. Si le peuplement initial de certains quartiers doit beaucoup aux filières de connaissance, l'évolution ultérieure est faite de mouvements et de brassage qui réduisent considérablement la base de connaissances d'affiliations antérieures.

2. Cf F. Navez-Bouchanine (1991, 1994).

jet « provisoire »<sup>3</sup>, enfin l'absence de ressources leur sont généralement retournés comme arguments de non-intervention.

Mais parmi les personnes contactées, il s'en trouve toujours au moins une, plus concernée, qui a de bonnes raisons de chercher une solution<sup>4</sup>. La négociation s'engage alors sur le « qui va faire quoi ». Un compromis est généralement trouvé qui varie d'un lieu à l'autre : pour l'assainissement de certains douars de Meknès, la municipalité a fourni les matériaux et l'encadrement technique, et la population, constituée en groupement informel mais avec des responsables inves-



Boulevard de séparation entre le bidonville *Sehb el Caïd* et les nouveaux lotissements à Salé.

tis par les deux parties comme interlocuteurs reconnus, a fourni la main-d'œuvre. Dans certains sites urbains récemment « gagnés » sur le rural, c'est une *Jemaa* réadaptée qui peut jouer ce rôle d'interface entre population et autorités<sup>5</sup>. Dans les clandestins de Hay Inbiat et Oued Deheb à Salé, seul le suivi technique et la reconnaissance de fait sont apportés par la municipalité et hormis le réseau primaire, ce sont finalement des amicales formalisées qui ont été chargées du reste. Mais toujours à Salé, au bidonville de Karyane el Oued, la municipalité a réalisé les canaux et regards principaux et ce sont les habitants qui, de manière informelle, ont entièrement pris en charge le branchement des rues. Pour le ramassage d'ordures, la négociation la plus fréquente consiste en une modalité quelconque de collecte intermédiaire assurée par la population (apport direct des ménages ou collecte réalisée par un prestataire de services informel) vers des points où s'effectue alors une collecte municipale (Rabat-Youssoufia, Benguerir).

Des actions de plus grande envergure ont pu également se nouer à partir de ces collaborations construites localement : on peut citer entre autres des opérations de consolidation de petits bidonvilles qui n'ont jamais requis, ou débouché sur, la formalisation d'associations et où l'ensemble des choses traitées l'ont été soit par l'intermédiaire d'une sorte de « comité des sages » qui

allait et venait entre le conseil ou ses représentants et les habitants, soit en alternant ce dernier mode de fonctionnement et des réunions collectives où les institutions concernées réunissaient tous ceux qui veulent y participer.

## Les associations de quartier structurées

À la fin des années soixante-dix sont apparues, dans plusieurs villes et à l'instigation de diverses institutions, les « amicales de quartier », qui sont en fait des groupements d'habitants propriétaires de lots non réglementaires avec comme objectif la régularisation et l'aménagement du quartier<sup>6</sup>. À Salé, l'idée première en avait été formulée par le conseil municipal dès 1977<sup>7</sup> ; à Fès, en 1979, par les autorités et la délégation de l'habitat ; à Khemisset, par le gouverneur en 1982.

Les idées de départ et les objectifs assignés à ces amicales par leurs instigateurs sont assez variables. Pour les uns, il s'agissait avant tout de faire participer les « amicales », constituées des acquéreurs, à la mise en place des équipements manquants. Pour d'autres, la vision était plus large et les amicales devaient devenir de véritables groupements de quartier, assurant même éventuellement une forme d'encadrement social des populations. Pour d'autres enfin, l'objectif essentiel était, en associant en outre les promoteurs fonciers, d'atteindre la fabrication d'un plan d'aménagement qui œuvre au redressement du bâti déjà réalisé et garantisse une utilisation conforme aux règles des parties non encore construites. Le mode de constitution de ces amicales a connu de nombreuses variantes mais avec une constante forte : le noyau initial n'était ni élu, ni porté par un consensus du bas, mais désigné d'en haut, avec

3. L'idée de réaliser des améliorations provisoires a posé et continue à poser problème aux autorités, techniques et autres, car elles ne correspondent pas au modèle de développement urbain imaginé.

4. La gamme est large : électorale, sécuritaire, mais aussi concernement direct par une présence amicale, relationnelle ou d'obligé ou simple compassion devant une situation intolérable.

5. La *Jemaa* est le conseil de la tribu ou de la fraction de tribu. Le découpage administratif et politique moderne a réduit ses attributions à la portion congrue et symbolique, toutefois très variable suivant le milieu rural ou urbain. Dans les quartiers récemment urbanisés, il n'est pas rare que la *Jemaa* se maintienne sur certains aspects de la gestion. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs su s'adapter et investir les nouvelles institutions, cf. F Navez-Bouchanine, 2000 p. 356 et suiv.

6. Sur la genèse et les caractéristiques de ces quartiers ainsi que sur les modalités des premiers mouvements de régularisation, cf. les travaux de Amezur, Amezur et Filali, Abouhane, Adlouni.

7. Le contexte y était favorable à des initiatives novatrices : premier conseil né de la charte communale de 1976, conseil à majorité socialiste. Notons que c'est l'organisation en amicale elle-même qui se fait à l'instigation d'acteurs extérieurs à la population ; mais cette création peut être précédée de mouvements divers de revendication et de pression des habitants, avec souvent, en arrière-plan, le lotisseur clandestin qui a tout intérêt à pousser à la négociation. Ce « jeu » a été très bien analysé par A. Abouhane (1988).

une intelligence adaptative plus ou moins grande ; par exemple si un comité informel de sages ou une *jemaa* préexistait, c'est sur ce noyau que les autorités s'appuyaient, considérant qu'il y avait une représentativité de fait. Un appui sur les lotisseurs ou les propriétaires fonciers a pu être plus ou moins clairement mobilisé selon les cas. Dans d'autres cas, ce sont plutôt des personnes instruites, des instituteurs, des petits fonctionnaires ou militaires qui ont été pressenties<sup>8</sup>.

Dans le cas de Salé, qui est un de cas les plus intéressants étant donné que cette ville constitue en fait l'envers « clandestin » de son doublet, Rabat la capitale, il faudra attendre 1984 pour qu'à l'instigation des autorités préfectorales, les « amicales » soient fortement poussées à la constitution. En gros, le marché était clair : rien ne serait fait – et plus encore, des opérations « coup de poing » de démolition seraient menées – si les gens ne se regroupaient pas pour prendre en charge une partie du processus, ce qu'ils feraient comme on leur indiquerait et sous l'encadrement des autorités compétentes. Il apparaît bien avec le recul que l'objectif principal des autorités était en fait de négocier la délégation du « sale boulot » (rendre le tissu actuel plus ou moins conforme à la législation sur les lotissements et morcellements, notamment en prenant et gérant elles-mêmes les décisions de destructions partielles nécessaires à cette mise en conformité) contre la « carotte », à savoir l'apport d'équipements et d'aménagements.

Mais paradoxalement, cette forme d'organisation nouvelle, au fonctionnement social problématique à bien des égards, a rapidement été réappropriée, sous certains aspects du moins, par la population. Les objectifs qui leur avaient été assignés se sont, du coup, parfois un peu oubliés, avec des résultats variables, mais souvent un blocage indénouable des procédures entamées.

Dans les parties non intégrées au départ dans le processus de régularisation, des associations nouvelles se sont spontanément créées, cette fois à l'instigation de quelques habitants qui se sont regroupés pour empêcher la destruction par les autorités. La formalisation est acceptée comme un obstacle administratif à franchir, le moindre n'étant pas le règlement intérieur qui est la photocopie, au sens littéral, de celui des associations suscitées par l'État<sup>9</sup>, un bureau est constitué plus par cooptation ou par déclaration volontaire que par élection, et le bureau se comporte à maints égards comme ceux des administrations, donnant des instructions aux habitants

Il faut enfin noter qu'à côté de ménages qui sont bien au courant de l'existence d'une association dans leur quartier, on constate que nombre d'entre eux ne sont en rien informés, voire ignorent tout des tractations engagées avec les autorités. Cette situation s'explique autant par le manque de communication du « bureau » qui peut très facilement s'auto-mandater et ne plus rendre compte, que par le manque de maîtrise

sociale et culturelle de l'objet « amicale » par une large part de la population, analphabète et habituée à manipuler le quant-à-soi, l'évitement et « l'arrangement »



Chantier de Sala Jâida, ville nouvelle construite par une filiale de Bouygues.

individuel (relations, corruption) pour se protéger de l'extérieur. Là où un niveau de conscience politique plus poussé s'est développé, certains comportements témoignent d'évolutions dont l'interprétation n'est toutefois pas univoque<sup>10</sup>. Ainsi à Salé, Karyane el oued,

8. La base s'est élargie depuis, et nombre d'amicales ont désormais des bureaux composés de commerçants, courtiers, artisans... Notons toutefois que ce sont souvent exclusivement des hommes, comme d'ailleurs les adhérents.

9. C'est loin d'être une boutade évidemment, et nous avons pu constater ce fait y compris dans d'autres associations : l'idée qu'on puisse, dans le cadre de la loi sur les libertés publiques, innover, aménager, adapter... paraît étrange, et celle qu'il existe un texte unique, homogène, contraignant domine. Notons aussi que cela ne signifie pas que le contenu du texte invite à s'y conformer ; beaucoup des amicales rencontrées n'ont eu d'assemblées générales régulières ; c'est probablement sur ce point que, le temps et le nouveau contexte politique aidant, on peut s'attendre à ce que des modifications se produisent.

10. La diffusion des mots de la démocratie (droits de l'homme, citoyenneté, transparence...) est remarquable chez les plus jeunes, les plus instruits ; utilisés dans certains cas pour revendiquer, ils sont le plus souvent déployés aujourd'hui comme analyseurs du décalage entre mot d'ordre et réalité et sont plus projetés vers un futur attendu que dans l'actualité quotidienne. Ce qui est nouveau, mais évidemment bien fragile et soumis aux mille aléas de l'évolution politique du pays, c'est l'assimilation de ces comportements à un « ancien Maroc » qui serait à dépasser.

les habitants ont manifesté à l'administration le souhait d'avoir plus de réunions plénières (administration, bureau de l'association, habitants) : invention intelligente de moyens de contrôle de la représentativité, impuissance à assurer de l'intérieur l'adéquation de cette représentativité, ou bien comportement régressif à l'égard de l'administration... il est difficile de l'affirmer aujourd'hui de manière claire. Enfin, s'agissant d'intérêts des propriétaires, ces amicales n'ont évidemment aucun impact ni incidence sur les locataires, qui, dans les quartiers les plus anciennement établis, sont loin d'être la portion congrue.

## Spécialisation, enchevêtrements, articulations

L'organisation collective des habitants sur les questions d'aménagement et d'équipement des quartiers irréguliers apparaît bien parée de nombreux enjeux, avec une question centrale : comment des groupes sociaux qui ont fonctionné jusque là dans des types d'emboîtement socio-politique où leurs choix étaient définis par des appartenances sociales extensives absorbent-ils un modèle basé sur une adhésion « spéciali-

ment résisté aux luttes d'influence des partis ou des individus en compétition. Dans certains cas, on peut même dire qu'elles ont été utilisées comme des plateformes pour des stratégies individuelles d'accession à la politique ; à long terme, on pourra peut-être dire que ce sont les élections qui ont été utilisées pour une chance supplémentaire de faire aboutir les projets de l'association. Enfin, il ne faut pas négliger les effets de filtre que les comportements des élus peuvent avoir à l'égard des associations : la peur de les voir se substituer à eux en matière d'influence, la mise à l'écart de celles qui ne font pas allégeance, le refus de les voir s'insérer de manière flexible dans un champ où leur statut n'est pas prévu, la peur des vagues, enfin le déni de compétence sur les questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement et de services urbains... dominent encore le paysage malgré quelques exceptions notables.

*Les ONG internationales* : elles ont pu soutenir avec succès des initiatives locales, comme par exemple ENDA à Karyane el oued à Salé, mais elles sont loin d'être aussi bien représentées dans l'urbain qu'elles ne le sont dans le monde rural. Elles ont rencontré des difficultés dans le positionnement à l'égard des populations qui hésitaient, en pratique, sur « l'endroit » exact où les situer : associations de bienfaisance et caritatives ou paravent derrière lequel des ambitions politiques, nationales, voire internationales, se cachaient ? D'autres ONG ont pu contribuer à la création d'associations nationales de développement, de soutien au « genre » (féminin), de droits de l'homme et qui ont cherché des projets d'applications pouvant s'inscrire dans les lignes de financement de la coopération internationale.

*Les associations nationales et régionales* présentent une hétérogénéité incroyable de composition, d'objectifs et d'autonomie ou de dépendance à l'égard des pouvoirs publics. Par opposition à une majorité d'associations locales qui répondent à des problèmes et préoccupations immédiates, elles ont en commun de chercher davantage leurs justifications dans les registres religieux, idéologiques, humanistes, développementalistes. Elles sont également créées et animées par une élite urbaine qui a du monde populaire une vision souvent proche de celle des décideurs et pense avoir un rôle de conduite éclairée, de sensibilisation, d'encadrement et d'éducation. Elles ont enfin une aisance plus grande dans l'adhésion à une action spécialisée, ponctuelle, détachée du reste<sup>11</sup>. Qu'ils soient animés d'intentions généreuses, ou inspirés par des objectifs stratégiques, ces groupes offrent en définitive une même indifférence aux modalités d'organisation informelle et



L'association des femmes de Salé a créé une cantine pour les hommes du chantier de Sala Jdida (traduction de la banderole : « Trajet social : notre cantine. Association Bou Regreg et association des femmes et des jeunes dans l'environnement maghrébin. »).

sée», ponctuelle, volontaire ? On examinera brièvement les relations complexes et hésitantes avec trois des « expressions » de l'évolution de la société civile

*Les élus* : les associations, de quartier ou autres d'ailleurs, ont été abondamment instrumentalisées, voire utilisées comme troupes électorales, par les partis ou par les candidats aux élections communales pendant toute la décennie 90. Beaucoup d'amicales ont fonctionné comme des pépinières de candidats ; leurs objectifs propres en ont été momentanément gelés et les très fragiles solidarités internes n'ont pas nécessaire-

11. Encore que nous écrivions ceci sous réserve : aucune étude monographique détaillée de ces associations n'existe, aucune généralisation ne peut être tirée d'une certaine homologie, peut-être accidentelle, entre certaines associations et des réseaux de grande famille, d'intérêts économiques ou d'articulation au pouvoir.

contribuent, eux aussi, à privilégier – donc à faire sortir de l’anonymat, doter, aider en financement... – les organisations formalisées comme les associations classiques, ainsi que celles qui partagent leurs croyances ou convictions.

Surtout positionnées aujourd’hui dans des actions de lobbying, à quelques exceptions près (les associations de chantiers de jeunes, très anciennement actives sur ces questions au Maroc, les associations régionales qui ont de longue date une marge de manœuvre ouverte sur le terrain urbain en raison de leur statut et de leur très grande proximité au pouvoir central, les associations de la mouvance islamiste, qui ne pouvant se présenter comme telles se déploient à partir d’une action pratique précise), les associations nationales seront appelées soit à passer à des actions pratiques soit à abandonner le terrain urbain.

## Des solidarités obligées par la contrainte financière : le *daaret*

Si les études consacrées au financement de l’habitat populaire ont montré avec constance depuis les années quatre-vingt<sup>12</sup> la toujours très grande mobilisation des réseaux familiaux et relationnels dans les stratégies d’accès au sol et au logement, des travaux des années quatre-vingt-dix<sup>13</sup> montrent que les ménages des quartiers clandestins, des bidonvilles et des lotissements de recasement ont aussi à affronter les limites de la très épuisable solidarité familiale surtout lorsque les racines rurales ont disparu en même temps que le patrimoine et que les conditions économiques des frères, sœurs, parents ou enfants ne sont guère plus enviables que celles du ménage concerné. C’est dans ce contexte qu’a émergé, entre autres solutions, le *daaret* ou tontine.

Appliquée à l’habitat<sup>14</sup>, et dans le quartier de recasement de bidonville où il a fleuri, l’origine de la mise en œuvre du *daaret* est incertaine. Seules convergent les explications sur les contraintes qui l’ont justifiée. Le déplacement de population a été opéré sans grands préalables et avec une certaine brutalité. Une fois sur place, les recasés ont appris que l’accès au lot leur coûterait 21 000 DH, réparti en trois versements de 7 000 DH. Cette somme était hors d’atteinte pour la plupart de ces ménages, déplacés sans aucune préparation ni délai. Le bruit s’est mis à courir<sup>15</sup> que ceux qui ne paieraient pas seraient déçus et expulsés sans aucune compensation.

C’est alors que sont apparus les groupes, essentiellement composés d’hommes, et sans règles fixes de formation ; les uns se formaient à partir de l’actuel voisinage, d’autres à partir d’une appartenance commune à une activité, d’autres encore sur la base de liens sociaux antérieurs au recasement. La création et le fonctionnement de ces groupes ont toutefois été fonction de la hauteur des possibilités des cotisants, étant entendu



Femme de la cantine de Sala Jdida.

que la somme collectée devait être de 7 000 DH (c’est-à-dire le montant de la première tranche) autant de fois que de participants, et ceci dans des délais relativement rapides. 30 groupes de 9 à 29 personnes ont été officiellement enregistrés par le caïd<sup>16</sup>, avec des cotisa-

12. Voir notamment l’étude « Habitat » réalisée dans le cadre du Schéma-directeur de Khemisset, INAU/CERAU 1984 ; l’étude « HG001 » sur Tetouan, INAU/CERAU 1986. Voir aussi « Review of ongoing USAID shelter sector activities in Maroc-co », USAID/ICMA 1992

13. En particulier F. Dansereau et F. Navez-Bouchanine (1995 a et b)

14. D’autres usages sont signalés dans les années quatre-vingt : dans l’investissement artisanal (El Abdaimi, 1989), dans l’accès aux biens de consommation (CIH/Créergie Maroc, 1986). Le quartier Hay Moulay Ismaïl sur lequel j’ai enquêté à plusieurs reprises entre 1992 et 1995 est le seul cas relevé d’expérience massive du *daaret*. Lors d’une récente évaluation des politiques publiques dans les bidonvilles, je l’ai à nouveau trouvé, mais comme figure secondaire, et toujours aussi rudimentaire alors que le problème de financement est de plus en plus réel. La seule issue entrevue, et revendication généralisée des habitants, est la mise en place d’un micro-crédit préférentiel.

15. Il semblerait d’ailleurs que les *semsars*, courtiers informels, ont contribué fortement, s’ils ne l’ont pas créée eux-mêmes, à la panique qui s’est emparée de nombre d’habitants. Le prix dérisoire (5 000 à 10 000 dh) auquel certains recasés ont à ce moment abandonné leur lot au profit d’un acheteur extérieur accrédite cette hypothèse.

16. Il ne s’agit pas d’une déclaration d’association en bonne et due forme mais d’une simple inscription d’une liste de noms, assortie de papiers administratifs divers, et avec le nom d’un responsable déclaré président, le tout géré directement par le caïd.

tions allant de 250 à 700 DH par mois. Toutes ensemble, ces associations ont donc « produit », chaque mois, une épargne de 210 000 dh, soit 2 520 000 DH sur une année. Mais dès cette période, et au-delà des 30 unités officiellement enregistrées, d'autres groupes ont fonctionné dans l'informalité totale et sans recourir à l'autorité du caïd. À l'inverse, cette autorité semble avoir été nécessaire dans nombre de cas pour régler les problèmes et conflits nés de l'absence de régulation sociale pré-établie, et s'imposant à tous à la manière d'une obligation. Cette dernière raison a également engendré une certaine méfiance et la peur de « se faire avoir » ce qui a écarté de ce mode d'épargne ceux qui pouvaient faire autrement.

Après le paiement d'une première tranche des droits, et alors que le caïd aurait imaginé la reconduction du système jusqu'au paiement intégral des sommes dues à l'État, le *daaret* a fait l'objet d'une véritable réappropriation sociale par les populations ; elles l'ont en effet adopté comme mode d'épargne forcée pour mener à bien leur projet de construction et ont reporté à plus tard le paiement du lot à l'État : si le paiement de la première tranche était en effet perçu comme condition *sine qua non* du maintien de l'attribution et de l'autorisation de construire, son acquittement garantissait en fait de ne pas être expulsés : les habitants sont alors passés au problème prioritaire à leurs yeux, s'assurer un toit<sup>17</sup>.

Il faut préciser que *ce type d'épargne solidaire ne s'établit qu'entre pairs et les ménages les plus défavorisés du quartier en sont exclus* ; ce n'est d'ailleurs pas tant le niveau de cotisation que l'irrégularité de leurs revenus qui les désigne comme compagnons indésirables et les éloigne eux-mêmes de ce type d'engagement qu'ils se savent susceptibles de ne pas tenir. À cet égard, aucune tentative d'adaptation de la collecte des fonds à cette irrégularité ne semble avoir été recherchée ; a fortiori, aucune forme de compensation, d'aide solidaire ou de garantie n'a été rencontrée et aucun des groupes interrogés n'en a évoqué la possibilité. Ces éléments sont bien sûr révélateurs de la situation d'urgence et de pression dans laquelle a écloré cette forme d'organisation mais ils révèlent aussi le caractère embryonnaire, rudimentaire même de nouvelles formes d'organisation collective imaginées autour d'un objectif stratégique mini-

mum. Par comparaison avec ce qui a pu être décrit comme prolongement ou extension de cette fonction première d'épargne dans d'autres pays<sup>18</sup>, cette histoire soulève donc beaucoup de questions qui mériteraient d'être creusées.

## Le formalisme au risque de la démocratie

Ces quelques illustrations sont évidemment fragmentaires mais elles donnent à voir la complexité et l'indécision d'une situation en plein foisonnement où, à côté d'une lenteur des changements matériels et concrets dont nombre d'habitants s'étonnent, de véritables remises en cause des mentalités et des manières de faire du passé deviennent quotidiennes et sont clairement formulées y compris par les moins intégrés, les plus vulnérables. Que ces expressions restent plus orales qu'écrites, plus facilement exercées dans les pratiques dites de résistance ou de contournement que dans le conflit frontal ou dans le débat politique public ne modifie en rien ce dont elles sont porteuses. On doit toutefois relever le caractère formaliste du « passage » par lequel les souhaits ou revendications individuelles sont appelés à se muer en organisation collective, caractère susceptible d'écartier des compétences collectives existantes ou de radicaliser des stratégies individuelles. Dans le cadre des futures dispositions à mettre en place pour toute intervention sur l'espace, une place de choix semble devoir être faite à la participation des habitants ; il serait dommage qu'un formalisme excessif, affichant la nécessité d'association formelle comme un prérequis, éloigne de la prise en compte des démarches réelles des habitants.

*Françoise Navez-Bouchanine*

17. Dans de nombreux recasements, le déplacement autorise le transfert des baraques sur les nouveaux lots et la construction peut être faite au fur et à mesure.

18. Par exemple, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays d'Afrique, ou en Asie : un système de mutuelle ; une réserve d'une part de l'argent pour des aménagements collectifs d'espaces semi-privés ; utilisation à titre collectif des services bancaires pour bénéficier de dépôts ou de crédits à court terme, l'entrée collective dans des systèmes d'épargne-logement...

## BIBLIOGRAPHIE

- Abouhane A., (1988), « Le pouvoir local et l'espace urbain au Maroc ; le cas de Tabriquet-Nord à Salé », thèse d'État en Droit Public, Rabat.
- Ameur M., (1993), *Fès, l'obsession du foncier*, Tours, Urbama.
- Ameur M. et Filali A., (1997), *Développement urbain et dynamiques associatives*, Rabat, PGU, ANHI.

- ANHI, (1995), *Habitat insalubre et stratégies d'intervention*, Actes du colloque de Meknès, Rabat, ANHI-CEC.

- CIH-Créergie Maroc, (1986), *Étude du marché de l'épargne privée*, Casablanca, rapport de synthèse.

- Dansereau F. et Navez-Bouchanine E., (1995) a, « Stratégies familiales et résidentielles », in Polèse M. et Wolfe J., *L'urbani-*

sation des pays en développement, Paris-Montréal, Économica, p. 206-219.

idem, (1995) b, «L'habitat informel comme moyen d'intégration à l'urbain» in Bodson P. et Roy P.M., *Politiques d'appui au secteur informel*, Paris, Économica, p 73-87.

Dansereau F., Navez-Bouchanine F. et Safar-Zitoun M., (1995), «Quelques leçons d'expériences de relocalisation d'habitants des quartiers précaires au Maroc», *Ville et Développement*, Montréal, INRS-Urbanisation, Cahier 11-95.

El Abdaimi M., (1989), «Le financement informel : problématique, typologie et évaluation à partir d'enquêtes à Marrakech et dans le sud marocain», in *Revue Tiers-Monde*, n° 120, octobre-décembre 1989.

El Adlouni A., (1994), «Mécanismes de formation et de régularisation de l'habitat clandestin, cas de Sidi Moussa à Salé.», Mémoire INAU.

El Inani A., (1994), *Essai d'évaluation d'une opération de régularisation des quartiers clandestins menée par une amicale. Cas de Montfleuri, Fès*, Rabat, Mémoire INAU.

Hayot A. et Navez-Bouchanine F., (1997), «Citoyenneté urbaine et intermédiation sociale», actes du colloque de Rabat, Association «Villes et Territoires Méditerranéens», Marseille.

INAU/CERAU, (1984), Étude «Habitat»; in *Schéma-directeur de Khemisset*, Rabat.

INAU-CERAU, (1987), *Étude préliminaire à l'intervention sur les clandestins de Tetouan*, volume enquête qualitative, Rabat.

Navez-Bouchanine F., (1991) a, «Habiter, modèles socio-culturels et appropriation de l'espace», Thèse de doctorat d'État en Sociologie, Université Mohamed V, Rabat, version abrégée parue sous le titre «Habiter la ville marocaine», Paris/Rabat, Gaetan Morin/L'Harmattan.

Id., (1991) b, «L'espace limitrophe : entre le privé et le public, un no man's land?», in *Espace et Société*, n° 62-63, p. 136-158.

Id., (1992), «Autour du territoire urbain, la société civile?» in N. El Aoufi, *La société civile au Maroc*, Rabat, SMER, p. 275-283.

Id., (1994), «Initiatives populaires et développement urbain», *Monde Arabe, Maghreb, Machreq*, 1er trimestre 1994, Paris, La documentation française, p 56-68.

Id., (1994), «Épargne populaire et financement de l'habitat», in *Al Maouil*, Rabat, n° 8.

Id., (1996), «De l'espace fragmenté comme ressource» in L. Voyé, *Villes et transactions sociales, Hommage au professeur J. Rémy*, Paris, L'Harmattan, p 7-27.

Id., (1998), «Espace public, équipements et services urbains : du modèle de référence aux réalités», in Deler, LeBris, Schneier *Les métropoles du Sud au risque de la culture planétaire*, Karthala.

Id., (2000), «Compétence collectives, émergence de la société civile et intermédiation sociale dans la gestion urbaine», in I. Berry-Chikhaoui et A. Deboulet, *Les compétences des citoyens dans le monde arabe*, IRMC, Karthala, Urbama.

USAID/ICMA, (1992), «Review of ongoing USAID shelter sector activities in Morocco».

**Françoise Navez-Bouchanine** est sociologue et professeur à l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme de Rabat et à l'École d'architecture de Clermont-Ferrand, actuellement détachée comme directeur de recherche au CNRS, laboratoire Urbama, Tours .

< navez@acdim.net.ma >